



Conseil Municipal

Séance du 27 février 2025

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h35, Madame la Maire, présidente de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Chahinaise AZOUZA, Pierre BEGHIN, Daniel DERNIAME, Latifa HASNI, Jackie CHERFILS, Michel ROGER, Annick LEFEZ, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Emilie DORR, Anne ONUFRYK, Matthieu LOURME.

Excusés avec pouvoir : Jean-Michel ROBERT pouvoir à Chahinaise AZOUZA, Frédéric DO CABO pouvoir à Emilie DORR, Brigitte SVITEK pouvoir à Olivier MASSY, Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET pouvoir à Céline DERACHE, Serge MACUDZINSKI pouvoir à Latifa HASNI.

Excusés : /

Absents : /

A été désigné comme secrétaire de séance William MAYEUX qui l'a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 : le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Mme la Maire souhaite ajouter une note sur la vente du dernier terrain du lotissement ROBESPIERRE : accord.

Introduction de M^{me} la Maire

Je souhaite évoquer l'actualité qui nous entoure. Nous traversons une période marquée par des défis importants, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Sur notre territoire, plusieurs projets avancés témoignent de notre engagement collectif pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Par exemple, les aires de jeux seront livrées au second trimestre de cette année.

Toutefois, nous sommes aussi confrontés à des enjeux qui nécessitent vigilance et adaptation, qu'il s'agisse de la situation économique ou des préoccupations exprimées par nos habitants. Au-delà de nos frontières communales, l'actualité nous rappelle l'importance de la solidarité et du dialogue face aux crises et aux tensions que traverse notre société.

Dans ce contexte, notre rôle d'élus locaux consiste à être à l'écoute, à agir avec responsabilité et à construire ensemble des solutions concrètes et durables. C'est avec cet état d'esprit que nous abordons l'ordre du jour du conseil municipal, en gardant en tête notre mission première : servir l'intérêt général et œuvrer pour le bien-être de tous.

↳ Informations

Il avait été prévu un tournoi de foot international le 8 mai. Nous avons invité Perkàta et Figueiros Dos Vinhos pour participer à celui-ci mais, malheureusement, suite à notre rencontre avec les dirigeants et comme nous n'avons pas eu de retour de Perkàta à ce jour après plusieurs relances, nous avons préféré reporter cette manifestation et nous l'espérons pour 2026. Nous sommes toujours en attente de réponse au sujet du voyage normalement prévu cet été pour les jeunes à Perkàta.

Nous avons eu une rencontre avec Monsieur Perrin de l'ACSO très intéressante concernant les voies douces. Il y a déjà le projet que nous avons relancé des marronniers jusqu'au Verbois.

Comme tous les ans nous accueillons des jeunes du chantier Concordia et, cette année, nous espérons pouvoir les accueillir et qu'ils puissent travailler sur la voie qui se situe au niveau des bords de l'Oise en direction de Creil.

Au mois de février nous avons eu le repas des anciens. Je tenais à remercier les agents qui ont œuvré à cette manifestation qui est également très réussie : un repas convivial avec de l'animation différente, un très beau moment d'échanges avec nos séniors.

Plusieurs COPILS ont eu lieu. Je remercie également les adjoints et conseillers délégués car nous avons travaillé afin qu'il y ait un nouveau fonctionnement très fluide.

Nous avons fait une visite du lycée Laversine au cours de laquelle j'ai pu rencontrer le proviseur du lycée qui se propose de développer le partenariat avec notre commune mais également d'organiser des portes ouvertes pour visiter les ateliers et même pour vous, élu(s), cela peut être intéressant car nous avons un lycée professionnel qui est très beau. J'ai été impressionnée par la visite des ateliers. Voir pour organiser une visite avec les élus que cela intéresse. Le proviseur est également prêt à accueillir nos séniors pour un goûter.

Un conseil d'école a eu lieu début février. Il y a une légère baisse des effectifs mais il n'y pas de fermeture de classe.

Nous avons eu également une rencontre avec les associations concernant le village de Noël pour faire un bilan. Celui-ci s'est déroulé dans de très bonnes conditions avec de très bons retours. Nous avons pu anticiper sur la fête de la rentrée et maintenir les dates du 13 au 14 décembre pour le village de Noël car nous avons trouvé que nous étions vraiment dans l'esprit de Noël.

Depuis maintenant trois ans la commune a décidé d'avoir un thème « fil conducteur » tout au long de l'année. L'année dernière, c'était les 80 ans de la destruction de la commune. Le bureau municipal, cette année, propose le thème suivant : « je découvre ma commune ». Si vous avez des questions ou des objections n'hésitez pas. Nous étions sur l'idée de travailler sur la découverte de notre patrimoine, l'histoire avec la pierre, en lien avec l'école.

M. DERNIAME : suite à notre rencontre avec la directrice de l'école, elle souhaiterait un projet sur le côté civique de l'école et la découverte de la commune ainsi que la découverte du rôle des élus.

Mme la Maire : La thématique a été communiquée au centre de loisirs, au niveau du service jeunesse également, même au niveau des associations.

Solidarité MAYOTTE : 2 permanences début février. Pour nous, l'opération se terminera demain. Nous sommes assez satisfaits. Il y a toujours une possibilité de verser une participation au niveau du site Internet. Je tenais quand même à préciser que nous sommes seulement deux villes à s'être mobilisées pour ce type d'action dans le département.

Mme BREBANT : Quelle est la deuxième ville ?

Mme la Maire : Je ne connais pas le nom de cette commune.

Mme ONUFRYK : est-ce qu'il est possible de savoir le montant des dons ?

Mme la Maire : non absolument pas car les dons sont anonymes.

Mme ONUFRYK : je suis un peu choquée par rapport à la banderole qui a été mise. Je souhaitais savoir combien coûte une banderole et est-ce que cela a un impact ? Quel est le montant de la banderole ?
Le coût de la banderole est de 140 €.

Mme BREBANT : au-delà du prix, cela a un impact et cela peut favoriser les dons.

Une intervention de la gendarmerie a eu lieu en partenariat avec l'association « Le fil d'argent » concernant la prévention des arnaques envers les seniors.

M. CHERFILS : ce fut une intervention très intéressante.

Mme BREBANT : la prévention contre les arnaques devrait être ouverte à la population car il n'y a pas que les seniors qui peuvent se faire arnaquer. Ces personnes-là utilisent des techniques de façon à ce qu'on ne puisse pas les repérer.

Mme la Maire : justement ce serait une thématique qui pourrait être abordée lors des conférences « ça me dit de savoir ».

Pour information, demain nous avons l'accueil des nouveaux arrivants auquel vous êtes invités.

- ⇒ Du 5 au 9 mars : Saint-Maximin Variétés,
- ⇒ Le 08 mars : le carnaval,
- ⇒ Le 07 mars : un pot est offert aux agents féminins pour la journée de la femme.

Nous avons commencé le travail sur le budget primitif et celui-ci vous sera proposé fin mars lors du prochain conseil municipal.

Pierre BEGHIN : a eu lieu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la piscine de Montataire et la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent.

Piscine de Montataire : Nous avons réalisé une très bonne année en termes de fréquentation. La participation financière de la commune restera stable et ne sera pas augmentée, avec un montant annuel de 112 350 €. Il est dans notre intérêt d'encourager les habitants à fréquenter la piscine.

Concernant les tarifs, une légère augmentation sera appliquée pour les usagers extérieurs, mais ils resteront très compétitifs.

Base de loisirs de Saint-Leu : L'année a été plus difficile pour la base de loisirs. Néanmoins, la participation communale restera inchangée et s'élève à 106 403 € par an.

Un débat a eu lieu concernant une nouvelle dotation de solidarité entre les communes de l'ACSO. Chaque commune devra reverser une compétence à l'ACSO. Le président de la base et les maires des quatre communes concernées ont envisagé la possibilité de transférer la gestion de la base de loisirs à l'ACSO. Ce transfert est estimé à 700 000 € et serait la seule compétence concernée par ce passage sous la responsabilité de l'ACSO.

D'autres pistes ont également été étudiées, notamment le transfert de compétences sur l'habitat indigne, les centres de santé et la Faïencerie (notamment pour la gestion des animations). Pour l'instant, nous restons dans un statu quo en 2025 et la décision finale sur le transfert de la base de loisirs sera prise d'ici la fin de l'année.

Je suis conscient que Caroline a rencontré un problème personnel hier. Toutefois, je souhaite rappeler l'importance de la présence des représentants de la commune, car nous avons régulièrement des difficultés à atteindre le quorum.

Mme BREBANT : je souhaiterais revenir sur le repas des anciens. Je n'ai eu que des bons retours. Par contre, une remarque a été faite concernant la musique jugée un peu vieillotte.

M. BEGHIN : j'ai oublié de vous communiquer le nombre de visiteurs enregistrés sur la base de loisirs cette année : 96 000 personnes, pour une recette de 420 000 €, alors que nous avions initialement prévu 370 000 €.

Pour l'année prochaine, nous avons fixé une prévision de 390 000 €, afin d'anticiper d'éventuelles fluctuations et d'éviter une surestimation en cas de difficulté.

Mme la Maire : Le fonctionnement de la base de loisirs dépend fortement des conditions météorologiques, mais elle reste une infrastructure performante. C'est pourquoi nous devons être particulièrement vigilants si nous envisageons un transfert de compétences, afin de ne pas être perdants et de garantir que nos habitants conservent les mêmes

avantages. La commune a investi de manière significative dans cette base et il est essentiel de préserver cet engagement.

↳ Avis et décisions

❖ Cabinet de la Maire :

- Journée des droits de la femme : il est prévu d'offrir aux agents féminins actuels et en retraite et aux épouses d'élus une bougie réalisée par un artisan de Saint-Maximin. Il est donc proposé d'offrir une bougie pour la journée de la femme.
- Convention CIDEFE :

Mme la Maire : Vous trouverez en pièce jointe la liste des élus inscrits aux formations, ainsi que le montant de participation de la commune. Nous rappelons l'importance d'assister aux sessions une fois l'inscription effectuée. Si vous souhaitez suivre une formation, merci de contacter le cabinet du Maire, qui pourra vous orienter.

Mme BEBANT : De nombreuses formations sont proposées en visioconférence, ce qui est très pratique. De plus, leur qualité est au rendez-vous.

M. KOTUSIK : Depuis la mise en place des formations, certaines ont eu lieu le samedi matin à Creil. Serait-il possible de favoriser à nouveau l'organisation de sessions le samedi matin plutôt qu'en journée, notamment pour les élus salariés ?

Mme la Maire : Il est important de préciser la formation souhaitée, afin que nous puissions voir s'il est envisageable de la programmer un samedi.

Mme HASNI : Je souhaitais préciser que le CIDEFE organise des formations en soirée, de 18h à 21h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec le CIDEFE. Madame la Maire est autorisée à signer les documents y afférents.

- Tournoi de football du 08 mai : n'aura pas lieu cette année (projet étudié pour 2026).

❖ Administration générale :

Ressources Humaines :

Mme HASNI : Suite aux dernières élections, il s'agit de déterminer les indemnités de fonction des élus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Bien que notre commune soit de taille modeste, la rémunération des élus reste très faible. Cette délibération permet d'attribuer des indemnités à la Maire ainsi qu'aux adjoints, en fonction de la nouvelle composition du conseil municipal.

Mme ONUFRYK : J'aimerais avoir une explication sur la répartition du taux attribué à Madame la Maire, notamment sur le fait qu'une réduction ait été appliquée aux indemnités des adjoints.

Mme HASNI : la répartition reste identique.

Mme BREBANT : En fait, auparavant, il n'y avait pas de conseillers délégués. Comme nous en avons désormais, une partie de l'enveloppe indemnitaire destinée aux adjoints a été utilisée pour rémunérer ce poste.

Mme ONUFRYK : Donc, la réduction a été appliquée aux adjoints, tandis que l'indemnité de la Maire reste à 51 % ?

Mme HASNI : Oui, c'est normal. En fonction de notre strate démographique, un nombre précis d'adjoints est pris en compte dans l'enveloppe indemnitaire. Celle-ci n'étant pas extensible, nous devons ajuster la répartition entre les élus. Généralement, l'indemnité du Maire est maintenue en raison du faible montant perçu par rapport aux indemnités des adjoints. C'est un fonctionnement courant dans les collectivités. Par ailleurs, la fonction de Maire implique de lourdes responsabilités, qui peuvent impacter une carrière professionnelle. Il est donc essentiel d'assurer un minimum d'indemnisation pour cette charge.

M. MAYEUX : Je constate que le taux des adjoints est fixé à 14,8 %. Avons-nous retiré 6 % de l'enveloppe ?

Mme HASNI : Oui, cela a été fait dans le cadre de la redistribution interne de l'enveloppe globale.

M. MAYEUX : Connaissons-nous les chiffres officiels du dernier recensement ?

Mme la Maire : Actuellement, la commune compte 3 244 habitants. Demain, nous organiserons l'accueil des nouveaux arrivants, qui sont environ une trentaine. Après vérification avec les bailleurs sociaux, il apparaît que la majorité des nouveaux occupants des logements sociaux vivaient déjà dans la commune et ont simplement changé de logement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les indemnités des élus.

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Mme HASNI : Cette délibération vise à accompagner la transition professionnelle d'un agent occupant actuellement un poste d'auxiliaire de puériculture, en lui permettant d'évoluer vers un emploi administratif. Comme vous le savez, certains métiers sont soumis à une forte usure professionnelle. Lorsque des opportunités se présentent, nous faisons en sorte d'accompagner les agents vers d'autres fonctions disponibles au sein de la collectivité.

Dans ce cas précis, l'agent concerné, actuellement en catégorie C, souhaite intégrer un poste administratif de catégorie B. Il est donc nécessaire de créer temporairement un emploi de catégorie B dans la filière administrative. Si, après un an, l'agent s'adapte bien à ses nouvelles fonctions et que son parcours est jugé satisfaisant, nous procéderons alors à la suppression de son ancien poste en catégorie C. Cette démarche est une simple réorganisation interne, comparable à un jeu de « chaises musicales ».

Par ailleurs, cette transition permettra à la crèche de recruter un nouveau professionnel qualifié dans le domaine de la petite enfance.

Mme ONUFRYK : Le secteur de la petite enfance est déjà en tension. Le départ de cet agent ne risque-t-il pas de compliquer encore davantage la situation ?

Mme la Maire : Cette évolution avait été anticipée, nous avons pris les dispositions nécessaires en amont.

Mme HASNI : En effet, lors d'un précédent départ en congé maternité, nous avons pris la décision de créer un poste permanent plutôt qu'un contrat à durée déterminée. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance.

M. DERNIAME : Le remplacement de cet agent est essentiel et le besoin est d'autant plus marqué depuis la crise du COVID.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste de rédacteur principal.

- Contrats PEC : parcours emploi compétences.

Mme HASNI : La délibération suivante concerne les Parcours Emploi Compétences (PEC), qui sont des contrats subventionnés par l'État afin d'accompagner les personnes vulnérables ou éloignées de l'emploi dans leur insertion socioprofessionnelle. Jusqu'à présent, nous avons trois contrats en partenariat avec Cap Emploi. Cependant, en raison des contraintes budgétaires nationales, l'enveloppe allouée au niveau départemental a été réduite.

Pour notre commune, cela signifie que nous passons de trois à deux PEC, ce qui nous permet uniquement d'engager deux personnes dans ce dispositif. Nous vous proposons de maintenir cette démarche, compte tenu des difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par ces publics, d'autant que la subvention couvre environ 80 % du coût, selon le profil des bénéficiaires et l'accompagnement nécessaire.

Concernant le troisième PEC, nous avons un agent en poste qui a donné entière satisfaction. Vous connaissez la politique de la commune : il est difficile de ne pas renouveler un contrat lorsqu'un agent répond pleinement aux attentes, faute de financement disponible.

Mme la Maire : Il s'agit d'un jeune que la commune a formé en alternance.

Mme HASNI : Cela suppose donc la création d'un poste en catégorie C afin de l'intégrer durablement.

Mme ONUFRYK : Je me demande ce qui a été prévu concernant la masse salariale, car cela représente une dépense supplémentaire alors que nous sommes déjà à un niveau assez élevé. Quelles mesures ont été anticipées à ce sujet ?

Mme la Maire : Nous y réfléchissons attentivement. Cet agent fait déjà partie des effectifs, et nous veillons à l'équilibre entre les ressources humaines et les finances. Cela fait plusieurs années qu'il travaille au sein de la commune, et nous avons formé 11 agents avec un bon niveau de qualification. Il serait dommage de perdre un agent compétent, d'autant plus qu'il a toute sa place dans nos services à long terme.

Mme ONUFRYK : Mais quelle solution financière a été envisagée ? L'intégration de cet agent entraîne forcément une augmentation de la masse salariale.

Mme HASNI : L'impact budgétaire a bien été pris en compte. Nous analysons l'équilibre financier global, mais nous devons aussi tenir compte du fait que nous ne bénéficierons plus de la subvention liée au PEC.

Mme ONUFRYK : Pour moi, cela représente une dépense supplémentaire différente de celle initialement prévue.

Mme la Maire : En effet, lorsqu'un agent est employé sous contrat PEC, la commune reçoit une aide financière de l'État pour son salaire. En l'intégrant définitivement, nous perdons

cette subvention. C'est pourquoi nous devons être vigilants. Toutefois, cet agent est nécessaire à nos services.

Mme BREBANT : Cet agent est mentionné comme appartenant au service technique, mais dans quel secteur précisément ? Je tiens à rappeler qu'il s'agit certes d'une dépense en plus, ou plutôt d'une recette en moins, mais concernant les espaces verts, beaucoup de personnes se plaignent du manque d'entretien. Si cet agent est efficace dans ce domaine, son maintien est essentiel. S'il avait été affecté à un autre service, mon avis aurait pu être différent. Mais nous avons besoin de personnel compétent, et cela s'inscrit aussi dans une démarche d'inclusion professionnelle.

M. MAYEUX : Il faut être prudent en matière de finances, car la masse salariale représente notre plus gros poste de dépense, dépassant les 5 millions d'euros. Il faut aussi anticiper les futurs départs à la retraite et assurer un équilibre budgétaire sur le long terme.

Mme la Maire : Nous en sommes bien conscients. Soyez assurés que nous n'envisageons pas d'embaucher du personnel au-delà de nos capacités financières. Nous faisons face à des contraintes budgétaires importantes, comme toutes les collectivités, et nous devons être rigoureux. Nous demandons à nos services d'être vigilants : ce qui peut être réparé doit l'être, et les travaux nécessaires doivent être effectués rapidement pour éviter une dégradation plus importante.

M. KOTUSIK : Je rejoins Caroline et William sur l'importance du service public, notamment pour les espaces verts. Pourquoi ne pas envisager de faire appel à une entreprise privée ? Certes, cela a un coût, mais il existe des alternatives économiques. La question est de savoir si nous préférons externaliser ces tâches ou conserver des agents communaux pour assurer un entretien régulier et réactif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des contrats PEC.

- « Jobs d'été » 2025 :

Mme HASNI : La dernière délibération concernant les ressources humaines porte plus particulièrement sur le recrutement de jeunes, notamment d'étudiants, qui souhaitent travailler pendant l'été pour financer leurs projets personnels, scolaires ou professionnels. Ce dispositif, qui fonctionne très bien, avait d'ailleurs été initié par Mme la Maire lorsqu'elle était en charge de la jeunesse. Il est proposé de maintenir ce dispositif dans le cadre du budget alloué, en ajustant les dépenses notamment sur le poste des remplacements. Concernant les emplois saisonniers, nous proposons que les jobs d'été soient exclusivement des contrats à durée déterminée. L'objectif est de proposer de véritables missions utiles et adaptées aux besoins de la commune, et non des emplois sans réelle valeur ajoutée. C'est pourquoi des missions précises seront définies dans différents secteurs, afin de pouvoir accueillir tout type de profil, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, et quel que soit leur domaine de compétence : technique, administratif, ou en lien avec les jeunes et les personnes âgées.

M. KOTUSIK : Sauf erreur de ma part, à 17 ans, le SMIC est à 90 % du taux plein. Or, la commune applique 100 % du taux horaire. Il faudrait le préciser.

Mme la Maire : Oui, et ces emplois sont proposés sur une période de 15 jours afin de permettre à un maximum de jeunes de bénéficier d'un job d'été.

Mme ONUFRYK : Pouvez-vous clarifier la différence entre ces emplois et les postes de remplacement ?

Mme HASNI : Il s'agit d'emplois non permanents. Les saisonniers sont recrutés pour des missions ponctuelles, tandis que les remplacements concernent des agents titulaires absents pour une durée supérieure à 15 jours. Ce dispositif nous permet de contenir la masse salariale tout en conservant une certaine flexibilité budgétaire. D'ailleurs, cela nous a permis, lors de la dernière décision modificative (DM), de réaffecter une partie des crédits disponibles. L'objectif est donc de poursuivre dans cette direction.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la liste des jobs d'été 2025.

Finances :

- Débat d'orientation budgétaire (DOB) :

M. CHABOD : Bien que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne soit pas une obligation légale, la commune tient à le maintenir afin d'impliquer les élus dans l'élaboration du budget.

Il a été souligné à plusieurs reprises en Conseil Municipal que nous ne sommes plus dans une période d'opulence, et les questions financières deviennent de plus en plus préoccupantes. Face à un État qui ne remplit pas pleinement son rôle et reste sourd aux difficultés croissantes de la population, nos concitoyens, de plus en plus en détresse, se tournent vers nous avec une fréquence grandissante.

Depuis plusieurs années, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) n'a cessé d'augmenter, passant de 74 107 € en 2020 à 168 248 € en 2024, soit une hausse de 127 %.

Les nouvelles recettes reposent essentiellement sur la revalorisation des bases fiscales. Cette année, la loi de finances prévoit une augmentation de 1,70 % pour le foncier bâti, contre 3,90 % en 2024 et 7,10 % en 2023. Cette estimation repose sur les bases prévisionnelles fournies par l'État, qui seront confirmées en mars avec la réception du formulaire officiel (État 1259 - Cerfa).

Par mesure de prudence, nous devons construire le budget sur la base des recettes constantes de 2024, en attendant la confirmation des chiffres par l'État. Toutefois, il apparaît déjà que cette hausse, bien que bénéfique, ne suffira pas à compenser l'augmentation des charges que nous devons assumer. Par conséquent, d'autres sources de financement devront être mobilisées pour garantir l'équilibre budgétaire.

Pour 2025, il n'existe aucune recette exceptionnelle pour soutenir l'équilibre du budget. Au contraire, la situation financière s'annonce encore plus contraignante :

- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : La recette attendue au titre de la TLPE en 2025 est estimée à 580 000 € contre 600 000 € en 2024.
- Marché sur la publicité : recette attendue de 120 000.00 € (marché signé en juillet 2024)
- Les attributions de compensation de l'ACSO risquent de diminuer en 2025 du fait du transfert de la gestion de l'aire Django Rheinart à l'ACSO. En contrepartie, les dépenses

de fluides (eau et électricité), qui étaient très élevées (en moyenne 62 000.00 € par an sur la période de 2019 à 2023), ne seront plus à la charge de la commune.

En termes de dépenses de fonctionnement, 56 % du budget c'est la masse salariale. La masse salariale, qui concerne le personnel, va forcément augmenter pour deux raisons :

1. La décision que nous avons prise pour la participation à la prévoyance,
2. La masse salariale concerne les rémunérations des agents titulaires ou non et les charges patronales. La révision de l'ensemble des organigrammes va se poursuivre pour permettre d'ajuster au mieux les effectifs en fonction des besoins de la commune. Nous sommes très regardants afin de ne pas embaucher à tout-va et d'avoir quelque chose d'assez précis. Les décisions du gouvernement entraînent l'augmentation des charges et nous n'avons jamais de compensation. Nous devons faire preuve de beaucoup de rigueur

Nous avons d'autres décisions, qui restent de la compétence de la commune, et qui pourraient avoir un impact non négligeable (attribution éventuelle du « bonus attractivité » aux agents exerçant un métier dans le champ de la petite enfance, revalorisation des montants d'IFSE les plus faibles, etc.).

Le deuxième poste de dépenses : les charges à caractère général, poste qui regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, représente 40 % (en 2024) des dépenses de fonctionnement. Cela regroupe les charges d'eau, d'électricité, les locations ainsi que les crédits d'activité des services.

Comme les années précédentes, il faudra prioriser les investissements et prendre en compte les engagements qui sont déjà pris pour 2025 :

- ⇒ Deuxième versement à l'EPFLO : 280 000,00 € (c'est l'organisme qui achète pour la commune pour le cœur de ville),
- ⇒ Frais de portage : 62 000,00 € (EPFLO),
- ⇒ Aire de jeux : 200 000,00 €,
- ⇒ Parking Edith Piaf : 19 860,00 €,
- ⇒ Continuité avec le SE 60 : 160 000,00 €,
- ⇒ Feux tricolores du cimetière : 75 000,00 € (ce fut notre mauvaise surprise de l'année),
- ⇒ Révision du règlement local de publicité : 22 170,00 €,
- ⇒ Caméra dans les minibus : 1 259,00 €,
- ⇒ Diagnostic voiries : 7 470,00 € qui sera suivi du
- ⇒ Schéma directeur d'accessibilité : 61 500,00 € en 2025 (et 40 000,00 € en 2026).

Cela laisse peu de marge de manœuvre pour des investissements supplémentaires pour 2025.

En termes de recettes d'investissement :

- ⇒ Aire de jeux : l'attribution du fonds de concours de l'ACSO de 30 000,00 € est confirmée
+ Demande de subvention au département et à la CAF en cours.
- ⇒ RD 162 : prorogation du délai pour commencer l'opération jusqu'en juin 2025 pour ne pas perdre la subvention de 140 000,00 € (dépense estimée à 400 000,00 €).

Points de vigilance à confirmer :

1. Pour le fonctionnement :

Notamment pour les travaux, il faut absolument avoir systématiquement plusieurs devis afin de faire la comparaison pour les prestations et évaluer les besoins de la collectivité et surtout bien regarder la nature des contrats.

2. La maîtrise de nos charges d'énergie est essentielle.

La poursuite de la modernisation de l'éclairage public est incontournable.
Les estimations du SE60 pour 2025 laissent espérer une baisse significative du coût du gaz mais également de l'électricité.
La facture d'électricité baisse également suite au passage aux Leds sur une partie de la zone commerciale, chantier qui va se poursuivre encore sur les années à venir.
L'ampleur de cette baisse est en cours de chiffrage par le service des Finances.

3. La solidarité envers nos concitoyens :

Nous y sommes très attachés et nous devons le matérialiser par des moyens minima à hauteur des crédits 2024, en vérifiant l'efficacité de nos soutiens, et adapter si besoin ceux-ci à la situation actuelle.

Enfin, les activités municipales devront être chiffrées au plus juste en s'appuyant sur les bilans réalisés.

Bien entendu, nous réservons les crédits nécessaires au remboursement des emprunts (450 000,00 € en capital et 132 000,00 € en intérêts).

Marge de manœuvre pour l'équilibre budgétaire :

Plusieurs possibilités :

1. Réduire nos dépenses (en investissement et fonctionnement) c'est quelque chose que nous mettons en avant pour être au plus près des besoins.

2. Lever l'impôt :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : avec faible impact car très peu nombreuses

Le taux peut être réévalué mais il ne suffira pas à lui seul.

Le seul impôt restant sous décision municipale et, pour notre commune, significatif en cas de revalorisation du taux est la taxe foncière, qu'il ne paraît pas pertinent d'augmenter en 2025 (rappel : il n'est pas possible de différencier le taux applicable aux habitants pour leur domicile de celui applicable aux entreprises de la zone commerciale et d'activités).

3. Revaloriser les tarifs municipaux :

Compte tenu des augmentations des charges qui pesaient déjà sur la commune, ces tarifs ont été revus à la hausse en 2024. Ils pourraient être requestionnés en 2025.

La réflexion collective est un des outils de résistance à la pression faite.

Mme HASNI : Je souhaite attirer votre attention sur les dépenses de personnel, non pas sur l'augmentation des salaires, car nous connaissons la réalité des rémunérations dans la fonction publique, d'autant plus que le point d'indice n'a pas été revalorisé et qu'il n'y a pas de perspective d'augmentation. Le problème réside plutôt dans l'augmentation des cotisations retraite.

Il est important de noter que la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) était excédentaire, mais l'État a mis en place des réformes permettant de renflouer les caisses du régime général en ponctionnant celles de la CNRACL. Par ailleurs, les collectivités, sous l'effet des réformes précédentes, notamment celle de 2019 sur la transformation de la fonction publique, ont été amenées à recruter davantage d'agents contractuels, qui ne cotisent pas à cette caisse de retraite.

Ainsi, suite à la loi de finances, l'État a décidé une augmentation de trois points de la cotisation employeur, ce qui représente pour nous un coût supplémentaire de 56 000 € par an jusqu'en 2028. Sur une masse salariale de 5,1 millions d'euros, l'impact est considérable, alors même que les pensions des retraités ne vont pas augmenter. C'est un véritable enjeu financier.

Mme ONUFRYK sur l'éclairage public et les dépenses de fluides : Nous devrions pouvoir constater des résultats pour 2024 en ce qui concerne l'éclairage public. Le budget prévoit une diminution des coûts, mais la dépense en fluides reste astronomique, notamment sur l'aire des gens du voyage. Maintenant l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise) reprend cette compétence mais quelles actions ont été menées les années précédentes ? Y a-t-il eu une investigation ?

Mme la Maire : La gestion des fluides sur ces terrains a été très mauvaise. Nous avons laissé faire, ce qui a conduit à une situation mal gérée, notamment en matière d'eau et d'électricité. Il faut reconnaître nos erreurs et assumer, mais nous aurions dû agir bien plus tôt pour mieux gérer ces dépenses et travailler avec les habitants afin d'améliorer leur cadre de vie et maîtriser les consommations. Les montants ont été astronomiques.

Mme ONUFRYK : Est-ce que la situation est réglée à ce jour ?

Mme la Maire : Pas encore totalement, mais des travaux ont été réalisés et, à partir de maintenant, les habitants bénéficieront de compteurs individuels, ce qui permettra un meilleur suivi et une facturation plus juste.

M. ROGER : Certains élus avaient déjà proposé l'installation de compteurs d'eau et d'électricité individuels.

Mme BREBANT : sur l'équilibre budgétaire : Il est évident que nous devons réduire les dépenses, nous n'avons pas le choix. Cependant, je ne suis pas convaincue par une revalorisation des taux, notamment ceux liés à la cantine. Beaucoup d'enfants de familles modestes en dépendent et augmenter ces tarifs risquerait de les priver de leur seul repas équilibré de la journée.

Quant à une éventuelle augmentation des impôts, ce ne sont pas nécessairement les propriétaires de Saint-Maximin qui nous rapporteraient plus d'argent mais plutôt la zone commerciale. Malheureusement, le système fiscal est mal conçu et tout est lié. Cette année, nous n'avons pas augmenté les impôts mais peut-être devrions-nous envisager une légère hausse, sachant que 90 % des recettes viendraient de la zone commerciale.

M. MAYEUX : sur les impôts et l'ACSO : Le budget est extrêmement serré, mais nous ne pouvons pas toujours taxer les propriétaires. Beaucoup ont des crédits et ont déjà subi plusieurs augmentations en 2023. À force, certains risquent de partir. Il faut chercher d'autres solutions et ne considérer une hausse d'impôt qu'en dernier recours.

Pourrait-on savoir combien d'agents la commune emploie actuellement ?

Mme la Maire : Environ 120 agents.

M. MAYEUX : A-t-on analysé l'impact financier de l'ACSO ? Il faudrait évaluer précisément ce que nous versons à l'ACSO et ce que nous en retirons en retour.

Mme la Maire : L'ACSO nous coûte de l'argent, c'est certain. Nous devons être vigilants, car nous avons récemment reçu un courrier nous informant que la mise aux normes des arrêts de bus devait être financée par notre commune, à hauteur de 120 000 €. C'est inacceptable. Nos services n'ont même pas été consultés sur cette décision. Nous devons être particulièrement attentifs à ces demandes financières.

Je prends aussi un autre exemple : la zone commerciale. Bien qu'elle soit située à Saint-Maximin, nous ne touchons plus aucun impôt dessus. Pourtant, la commune finance l'éclairage public. Pourquoi n'y a-t-il aucune contribution de compensation de l'ACSO pour ces dépenses ?

C'est un des combats que je compte mener. Notre commune s'est développée grâce à un travail collectif et la zone commerciale représente un atout. Mais il est inacceptable que l'ACSO récupère tous les impôts tandis que la commune assume seule les charges. Il doit y avoir un partage plus équitable des ressources.

M. BEGHIN : Les 30 000 € pour les aires de jeux ne concernent pas uniquement notre ville. Il s'agit d'un fonds de concours destiné à toutes les communes de l'ACSO.

M. MAYEUX : Concernant l'électricité, avons-nous un schéma prévisionnel indiquant la date limite à laquelle toute la zone sera couverte ? Pensez-vous que cela prendra environ trois, quatre ou cinq ans ?

M. POINTEAU (technicien) : La zone commerciale sera achevée à 99 % d'ici la fin de l'année.

M. CHERFILS : Pour le reste de la commune, les travaux débiteront par la rue du Jeu d'Arc et avanceront progressivement.

Installation de caméras dans les véhicules :

M. MAYEUX : Quelle est la raison de l'installation de caméras dans les véhicules ?

Mme la Maire : Cette mesure a été prise dans un souci de prévention et de sécurité. Lors d'un conseil municipal, nous avons décidé de prendre en charge l'accompagnement des collégiens se rendant à Gouvieux, bien que cette compétence relève normalement de la Région. Ce service représente une nouvelle organisation pour nos agents, qui ne sont pas des chauffeurs de bus. Aujourd'hui, environ quinze élèves bénéficient de ce transport. Nous avons sollicité la Région pour qu'elle assume cette charge ou nous apporte un soutien financier mais, à ce jour, la commune assure ce transport à titre gratuit. Par mesure de sécurité et compte tenu de la présence de jeunes dans ces véhicules, nous avons préféré installer des caméras.

M. MAYEUX : Le coût annuel de l'agent en charge du transport a-t-il été évalué ?

Mme la Maire : Non, il n'a pas été précisément évalué. Cependant, il est important de noter que lorsque cet agent est mobilisé pour le transport des élèves, il ne peut pas accomplir ses autres tâches habituelles.

Subventions du CCAS et évolution démographique

M. MAYEUX : Concernant les subventions du CCAS, leur montant est passé de 74 000 € à 128 000 €, ce qui semble justifié par l'augmentation du nombre de citoyens en difficulté. Cependant, selon le recensement, notre population reste stable à 3 244 habitants, malgré la construction d'environ 200 logements supplémentaires. Nous n'avons enregistré qu'une augmentation de moins de 50 habitants.

Mme la Maire : Nous attendons encore les chiffres réels de l'INSEE. Actuellement, la population est estimée à 3 244 habitants pour 2025 mais nous prévoyons d'atteindre 3 500 habitants en 2026. Plus la population augmente, plus nous recevons de soutien financier et de compensations.

M. MAYEUX : Il est essentiel d'être prudent. En période de difficultés économiques, une hausse de la population peut accroître la demande d'aides sociales et creuser les dettes financières.

M. MASSY : Pour rappel, selon les relevés officiels de la gendarmerie, nous étions 2 241 habitants en 2021 et nous sommes désormais à plus de 3 200.

M. MAYEUX : Pourtant, il me semble que ce chiffre de 3 200 habitants avait déjà été annoncé il y a plusieurs années.

Impôts fonciers et fiscalité locale

M. KOTUSIK : Je souhaite revenir sur la question des impôts fonciers, évoquée par Mme BREBANT. Il faut savoir que dans la zone commerciale, ces impôts sont souvent répercutés sur les locataires, qui sont souvent des franchisés. Cela signifie que ces commerçants doivent assumer non seulement ces charges, mais aussi d'autres taxes comme la taxe sur la publicité.

Augmenter les impôts semble une solution simple mais cela impacte directement les entreprises locales, qui font déjà face à la hausse des coûts (énergie, charges fixes) et à une baisse de la consommation. Certains commerçants se plaignent également de la TLPE. Nous devons réfléchir aux services municipaux :

- ⇒ Augmenter les tarifs pour les utilisateurs extérieurs est une option.
- ⇒ Mettre en place un contrôle des stationnements et des amendes.
- ⇒ Mutualiser un radar pour contrôler la vitesse.

Mais se pose alors la question de savoir si ces recettes reviennent bien à la commune.

M. MASSY : Non, ces recettes vont à l'État, qui ne reverse qu'une partie à la commune.

Mme HASNI : Il faut bien distinguer le nombre d'habitants du nombre de foyers. En France, le taux de natalité est en baisse (1,6 enfant par femme), ce qui pose un problème de renouvellement démographique.

Localement, nous devons analyser le nombre d'habitants par foyer pour comprendre si le nombre de familles diminue.

Par ailleurs, l'attractivité et le dynamisme de la commune sont en jeu. Une commune qui perd des habitants est une commune qui se meurt. Nous devons préserver nos services et maintenir notre attractivité. Bien que nous fassions partie de l'Agglomération de Creil Sud Oise, nous utilisons aussi les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

L'évolution de l'immobilier montre que notre commune reste dynamique : comparer les prix des biens il y a dix ans et aujourd'hui prouve qu'une réelle dynamique est en place. Il ne s'agit pas de transformer la commune en métropole mais de veiller à ne pas perdre cet élan.

M. MAYEUX : Nous n'avons pas la même vision de l'avenir. Selon moi, une augmentation excessive de la population poserait un problème de gestion des infrastructures.

M. DERNIAME : Ce n'est pas un véritable problème. Il n'y a plus d'espace disponible pour construire, donc la population ne pourra pas augmenter significativement.

Mme BREBANT : Concernant les tarifs municipaux, il serait possible d'augmenter ceux appliqués aux usagers extérieurs, notamment pour la crèche car, actuellement, personne ne paie le coût réel des dépenses engagées par la mairie.

Mme ONUFRYK : Le cardiologue qui est installé devra-t-il payer un loyer ?

Mme la Maire : Oui, il devra payer un loyer, car la convention actuelle arrive à son terme en juillet. C'est une évolution logique, car l'objectif initial de la convention n'était pas de prolonger indéfiniment un usage sans contrepartie. J'ai d'ailleurs demandé aux services de vérifier si nous pouvions ajuster cette convention, étant donné que certaines conditions initialement prévues n'ont pas été respectées.

Je tiens également à remercier M. CHABOD pour son travail.

- Subvention exceptionnelle pour l'adhésion de l'école à l'Office Central de la Coopération à l'École :

M. CHABOD : L'école Danielle Casanova sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 152,30 € afin d'adhérer à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Cet organisme propose de nombreuses formations, notamment sur la gestion des coopératives scolaires. En principe, lorsqu'une école dispose d'une coopérative, l'adhésion à l'OCCE est obligatoire. Cependant, la coopérative existant déjà à l'école de Saint-Maximin, il aurait été souhaitable que l'école puisse autofinancer cette adhésion grâce aux contributions des parents.

Mme la Maire : La coopérative de l'école dispose d'un budget d'environ 3 000 €. Prendre en charge une somme de 1 100 € représente un impact conséquent sur l'organisation des activités scolaires. Les élus présents lors des discussions ont proposé que l'école fasse une demande de subvention exceptionnelle, tout en encourageant les parents d'élèves à organiser des actions de collecte de fonds pour soutenir l'école financièrement.

M. CHABOD : Il serait intéressant que l'école mette davantage en avant l'importance de cette coopérative. Elle est présentée aux parents lors de la rentrée, mais son rôle s'efface au fil de l'année.

M. DERNIAME : L'adhésion à l'OCCE est une obligation pour les écoles.

Mme BREBANT : Concernant la demande de subvention, la commune prend-elle en charge l'intégralité du montant ou l'école participe-t-elle en partie ?

M. CHABOD : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle.

M. DERNIAME : En contrepartie, l'école prendra en charge un transport scolaire, en reconnaissance de l'aide apportée par la commune.

Mme BREBANT : Je ne connais pas la nouvelle directrice, mais il faut noter que l'école a souvent sollicité la mairie ces dernières années.

M. DERNIAME : Mme Lheureux, actuelle directrice, est consciente des efforts fournis par la commune. Elle a d'ailleurs souligné que, dans d'autres municipalités, cette aide n'était pas systématique. Cette proposition de subvention a été faite par un élu présent au conseil d'école.

Mme la Maire : C'est précisément dans cet esprit que nous conditionnons cette subvention exceptionnelle à la prise en charge d'un transport par l'école, ce qui démontre leur implication et leur compréhension des aides communales.

Mme ONUFRYK : Si je comprends bien, cette subvention est accordée uniquement pour cette année ?

Mme la Maire : Oui, tout à fait, il s'agit bien d'une aide exceptionnelle.

Mme ONUFRYK : Pourquoi cette obligation n'a-t-elle pas posé problème les années précédentes ?

M. DERNIAME : Jusqu'à présent, tous les directeurs d'école ont toujours financé cette adhésion sur le budget de leur coopérative. Cette année, la participation des familles à la coopérative est plus faible, ce qui complique le financement.

Mme ONUFRYK : Il serait pertinent que l'école mette en place quelques projets d'activités afin de générer des ressources et que cette aide bénéficie réellement aux élèves.

M. MAYEUX : Il est important d'apporter un soutien exceptionnel, surtout si l'équipe pédagogique est investie. Cependant, il faudrait sensibiliser les parents au fait que moins de participation à la coopérative signifie moins d'activités pour les enfants.

M. DERNIAME : Il faut préciser que cette demande n'émane pas de l'école mais d'un élu. L'école pourrait envisager des actions d'animation pour générer des fonds.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette subvention exceptionnelle.

❖ Petite Enfance / Enfance / Jeunesse :

- Analyse des pratiques à la crèche :

M. DERNIAME : Depuis 2021, il est obligatoire que le personnel bénéficie d'entretiens avec des professionnels, à raison de six heures par an, réparties en trois séances de deux heures. Ce dispositif est déjà en place et fonctionne très bien. Le coût s'élève à 780 €, inclus dans le budget formation. Une personne a déjà assuré de cet accompagnement l'an dernier avec succès. Nous proposons donc de renouveler cette prestation avec la même éducatrice, en accord avec la direction.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- Séjour pour les jeunes aux vacances de printemps :

Mme BREBANT : comme tous les deux ans j'ai proposé d'organiser un séjour à la mer et cette année ça serait sur l'île grande en Bretagne. C'est un séjour qui va se dérouler en avril, il y a 14 places. Nous avons vu tout à l'heure que s'il y avait un arbitrage pour une personne nous pourrions essayer de la prendre. Le coût est de 6664,50 € à savoir qu'il y a une participation pour les familles avec un barème en fonction du reste à vivre. Il y a deux propositions

1. Première option : les trois personnes qui s'occupent du service jeunesse partent ensemble. Dans ce cas, il y aura la fermeture du service jeunesse du 11 au 18 avril pour respecter les temps de pause de chaque agent ou le recrutement d'un BPJEPS pour maintenir le service ouvert ;
2. La deuxième option serait que deux des trois agents partent mais il faut savoir qu'il y a une personne qui ne peut pas conduire sur un véhicule manuel mais seulement sur boîte automatique. Dans ce cas il faudra recruter un animateur avec le BAFA qui les accompagnera. Le bureau municipal s'est prononcé pour que deux des trois agents du service jeunesse partent avec un BAFA en plus les accompagner.

Mme la Maire : l'idée c'est que le service jeunesse continue et c'est pour ça que nous avons mis les moyens humains pour que le service jeunesse fonctionne. Il faut qu'il y ait une continuité de service même s'il y a un séjour.

Mme DORR : les autres années c'étaient 14 jeunes aussi ? Est-ce que c'était la même problématique ?

Mme la Maire : il faut savoir qu'il faut trois agents pour 14 jeunes ou deux agents pour 12 jeunes. Après nous pouvons être gourmands (exemple : si on met trois agents nous pouvons avoir 18 jeunes...). Il faut aussi que l'on soit vigilant : il faut revoir la réglementation par rapport aux 14 /17 ans. La réglementation n'est pas la même pour les plus jeunes.

M. BEGHIN : avec l'option 2 nous avons la possibilité de prendre un BAFA (un homme ou une femme) selon le nombre de garçons et filles.

Mme BREBANT : nous avons demandé d'essayer de respecter la parité. Après oui mais de toute façon sur les agents qui partiront il y en a qu'un seul qui peut conduire le minibus qui est une boîte manuelle : il faut obligatoirement quelqu'un d'autre qui ait le permis.

Madame la Maire : Je vais revenir sur ce point. Il sera nécessaire d'y travailler en amont. Nous avons tout de même une équipe d'animateurs diplômés, avec des titulaires du BPJEPS au sein de la commune. Ce sont des professionnels répartis entre l'ALSH et le service jeunesse. Il est essentiel de mutualiser les compétences et de travailler ensemble. Il faut donc veiller à ce que les services collaborent étroitement. À mes yeux, ce type de problématique peut être traité au sein des services concernés.

Mme ONUFRYK : Je connais peu cette activité sur cette tranche d'âge sur la commune mais fermer le service pour quelques jours, ce n'est vraiment pas une option ? Pour ces quatre jours, quel serait l'impact ?

Mme la Maire : c'est toujours le problème de mettre des jeunes de côté, c'est ça l'impact. En février nous sommes dans une période où il ne fait pas beau mais en avril on arrive sur un mois un peu plus chaud et là nous avons beaucoup plus de jeunes. Il y a une nouvelle dynamique, une nouvelle équipe donc je me dis qu'il ne faut pas laisser des jeunes de côté parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier d'un séjour.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition 2.

- Sessions d'été de l'ALSH :

M. DERNIAME : Deux sessions de quatre semaines seront organisées autour du thème déjà évoqué : « Je découvre ma commune ». En juillet, les animations porteront sur la découverte des rues et l'histoire des années 70, 80 et 90.

Deux propositions de séjour sont soumises au choix pour les jeunes de 13 ans :

- Un séjour au camping "Les Argousiers" à Merlimont, sur la Côte d'Opale.
- Un hébergement en bungalow à Pont-d'OUILLY, dans la Suisse normande.

Le second séjour a été jugé plus intéressant sur le plan culturel, bien qu'il inclue également des activités sportives.

Le Conseil Municipal approuve la proposition 2 : 21 voix « pour » contre 1 voix pour la proposition 1.

Concernant le nombre d'enfants et d'accompagnateurs :

Option 1 : 12 enfants et 2 accompagnateurs → 4 voix « contre », 18 voix « pour ».

Option 2 : 14 enfants et 3 accompagnateurs → 18 voix « contre », 4 voix « pour ».

Option1 retenue.

Le débat sur le séjour à la base de Saint-Leu est ajourné et sera rediscuté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'assurer sa conformité avec la réglementation.

La fermeture de l'ALSH est prévue pour le 29 août, afin d'organiser une transition avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et organisation de l'ALSH

Mme BREBANT : Peut-on rappeler les modalités d'inscription pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants au centre de loisirs ?

M. DERNIAME : Nous rencontrons des difficultés avec les inscriptions de dernière minute. L'objectif est de faire en sorte que les inscriptions se fassent progressivement et en amont.

Mme BREBANT : C'est également le cas pour l'ALSH. Il faut faire comprendre aux parents qu'après le 9 juin, aucune inscription ne sera acceptée. Cela complique l'organisation, tant au niveau du budget que du recrutement des animateurs.

Mme la Maire : Un travail d'anticipation est mené par les équipes et les services. Vous le voyez aujourd'hui, nous votons déjà les séjours estivaux afin de fixer un programme précis et de bloquer toutes les dates. Lorsqu'on prévoit à la dernière minute, cela devient ingérable.

À la demande du service enfance, dès le mois d'avril, la programmation de juillet doit être finalisée pour permettre les réservations et la communication aux familles au moins deux mois à l'avance. Cela évite les imprévus dans l'organisation des sorties et des accompagnements. L'objectif est d'anticiper pour mieux accueillir les enfants et assurer un fonctionnement efficace sans mettre les équipes en difficulté.

Nous insistons donc sur la nécessité d'une date limite d'inscription tout en demandant aux services municipaux de respecter leur mission de communication en amont.

Mme BREBANT : C'est essentiel d'avoir cette date butoir. Dans le passé, nous avons eu des situations où il y avait soit trop d'animateurs pour peu d'enfants, soit l'inverse. Un meilleur respect des délais permettra aux familles d'anticiper et aux services de mieux s'organiser.

Mme ONUFRYK : Lors de la dernière session, certaines animations intéressantes ont été annulées par manque de participants, alors que certains enfants les attendaient avec impatience.

De plus, certaines familles déposent leurs enfants sans inscription préalable, ce qui engendre des désorganisations. Même avec une bonne communication, il y aura toujours des familles

qui ne respecteront pas les délais. Il serait judicieux d'identifier ces familles et de leur adresser une communication spécifique.

Mme la Maire : À ma connaissance, seule la commune de Saint-Maximin fonctionne avec un système d'inscription "à la carte".

Mme ONUFRYK : Certaines familles ne connaissent pas à l'avance leur planning de vacances, notamment à cause des contraintes professionnelles (travail en horaires décalés).

Mme la Maire : C'est un paramètre d'organisation à prévoir.

M. DERNIAME : Il est impératif de connaître le nombre de participants à l'avance afin d'ajuster les effectifs pour garantir un bon encadrement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de date butoir pour les inscriptions.

❖ Culture / Sport / Bibliothèque :

- Festival Mosaïque :

M. BEGHIN : Le festival Mosaïque organisé par la Faïencerie se déroulera du 25 au 28 septembre 2025 dans les différentes villes partenaires. Dans le cadre de la convention qui lie la commune avec la Faïencerie, il est prévu qu'une représentation du Festival Mosaïque ait lieu à Saint-Maximin.

Une réunion de présentation des spectacles, à laquelle ont assisté l'élu chargé de la culture, la directrice du service et la responsable culturelle, s'est tenue le 16 janvier dernier pour recueillir les premières orientations des communes. La directrice de la Faïencerie a souligné à cette occasion la qualité du partenariat avec les villes concernées, qui contribue grandement à la réussite du festival, dont le nombre de spectateurs augmente chaque année.

Chaque commune a pu exprimer ses préférences par rapport à la programmation, en particulier sur le choix du spectacle et de la date.

En ce qui concerne le jour à retenir, il faut éviter le dimanche afin que le spectacle ne soit pas en concurrence avec la course cycliste et le carnaval des possibles qui se dérouleront à cette date et de ne pas créer de difficultés d'accès ou de stationnement.

Par ailleurs, trois spectacles sont déjà réservés aux villes de Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire pour des raisons techniques ou pour l'inauguration et la clôture.

Ne reste possible dans ces conditions que le samedi matin ou après-midi. La date proposée est donc le samedi 27 septembre.

Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le choix 1 et choisit le parc DORNEAU comme lieu pour le spectacle.

❖ Social :

- Voyage des familles en août :

Mme la Maire : nous avons la proposition d'un voyage pour les familles. Deux voyages sont proposés :

Proposition 1 : parc animalier « Parrot World »,
Proposition 2 : Sherwood Parc.

Le Bureau Municipal s'était prononcé en faveur du choix un.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la proposition numéro un du parc animalier avec 21 voix pour et une voix en faveur de la proposition numéro deux.

– Lotissement Robespierre – Vente du lot 3 :

M. CHERFILS : Le lotissement de la rue Robespierre est constitué de 4 lots dont 3 sont déjà construits et habités. Le 3^{ème} lot devait être vendu au mois de décembre 2024 mais l'acheteur a fait « faux bond » en ne se présentant pas le jour de la signature chez le notaire.

Par conséquent, les parcelles AO 324-330 et 336, d'une surface totale de 305 m², ont été remises en vente avec l'accord du notaire, la promesse de vente étant devenue caduque.

La commune a reçu une nouvelle offre d'un habitant de la commune, Monsieur Mehmet CIMEN, au prix de 45 750 € (offre qui correspond au prix demandé par la commune).

M. DERNIAME : Je pense qu'il est important de finaliser ce lotissement, car cela fait des années que le projet traîne. D'autant plus que la population attend depuis longtemps la rénovation de la rue Robespierre, qui ne pourra être réalisée qu'une fois le lotissement achevé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente du dernier terrain au prix indiqué.

Madame la Maire suspend le conseil municipal et donne la parole au public.

↳ **Questions diverses :**

Une habitante : J'ai lu une information concernant la TEOM dans le flash municipal. Comment la commune a-t-elle voté ?

Mme la Maire : Nous n'avons pas voté en faveur de cette mesure.

Mme BREBANT : Notre commune est d'ailleurs la seule à avoir voté contre, avec seulement deux élus de l'ACSO opposés sur 50.

M. CHERFILS : Concernant les biodéchets, ils sont utilisés uniquement pour produire du biogaz et non pour le compostage, car ils contiennent des déchets carnés. Une erreur s'est glissée dans le flash municipal à ce sujet.

M. BEGHIN : J'ai signalé cette erreur afin qu'elle soit corrigée.

Une habitante : J'ai le sentiment que les petites communes sont oubliées lors des conseils communautaires.

Mme la Maire : Il est essentiel de s'unir avec d'autres communes partageant les mêmes préoccupations afin de mieux faire entendre nos propositions.

M. DERNIAME : Il faut rappeler que la commune de Saint-Maximin est le troisième plus grand financeur de l'ACSO.

M. KOTUSIK : À noter que les commerçants de la zone commerciale doivent non seulement payer leurs propres prestataires, mais aussi s'acquitter de la TEOM.

Mme DERACHE : Je me permets d'attirer votre attention sur la date choisie pour la journée pédagogique prévue le vendredi 30 mai. Ce jour étant situé entre un jour férié et un week-end, de nombreux agents pourraient souhaiter poser un congé afin de profiter d'un long week-end en famille.

À une époque où l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est devenu une priorité pour beaucoup, il me semble important de prendre en compte cette dimension dans l'organisation des réunions. Reporter cette journée à une autre date permettrait de garantir une meilleure disponibilité des participants et d'assurer des échanges plus productifs.

Serait-il possible d'envisager une autre date afin de ne pas pénaliser ceux qui souhaitent consacrer ce moment à leurs proches ? Ou, à défaut de reporter, permettre aux agents qui souhaitent y participer de le faire, tout en laissant la possibilité à ceux qui préfèrent être auprès de leur famille de poser une journée de congé, avec la possibilité de formuler par écrit leurs observations ou idée.

Mme la Maire : L'ALSH sera fermé car les écoles sont fermées et qu'il y aura peu de fréquentation comme les années précédentes. Les agents qui le souhaiteraient pourraient poser une journée de congé.

Madame la Maire ouvre le conseil municipal et clôt la séance à 21h56.

MAYEUX William
